



Montreuil, le 10 avril 2018

M. Gérald DARMANIN  
Ministre de l'Action et des Comptes publics  
139, rue de Bercy  
TELEDOC 146  
75012 PARIS

M. Olivier DUSSOPT  
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique  
139, rue de Bercy  
TELEDOC 146  
75012 PARIS

Mme Muriel PENICAUD  
Ministre du Travail  
127, rue de Grenelle  
75700 PARIS SP 07

N/Réf : BT/AT  
N°125 - 20180410

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h du samedi 21 avril au vendredi 4 mai 2018 inclus**

Madame et Messieurs les Ministres,

La situation des agent-e-s de la Fonction publique ne cesse de se dégrader et les mobilisations sont importantes dans de nombreux secteurs, dans les trois versants, hospitalier, territorial et celui de l'État, comme l'a encore démontré la réussite de la journée de grève et de manifestations du 22 mars.

Sans répondre aux revendications, portées unitairement le plus souvent, le gouvernement a choisi de franchir un nouveau cap avec les annonces du 1er février dernier, déclinées dans le projet gouvernemental intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics ».

En préconisant un plan de départ volontaire pour accompagner les abandons de missions et les nouvelles suppressions d'emplois envisagées, le recours accru au non-titulariat et à la précarité, l'extension du salaire au mérite et donc de la rémunération accessoire et discriminante, la diminution des instances de représentation du personnel et des droits syndicaux, c'est à une nouvelle attaque d'une très grande violence à laquelle se livre le gouvernement contre le Statut général, les agent-e-s et les missions publiques.

Après plusieurs rencontres entre vous et les organisations syndicales de la Fonction publique, nous constatons que le gouvernement refuse de remettre en cause les fondements de son projet de feuille de route. Nous nous félicitons cela dit du recul gouvernemental annoncé quant au projet du Président de mettre fin à la valeur unique du point d'indice, recul que nous portons à l'entier crédit de la mobilisation des agents.

C'est pour s'opposer aux régressions inacceptables que vous projetez et promouvoir d'autres mesures respectueuses du service public et de l'intérêt général que la CGT poursuit la bataille revendicative dans l'unité la plus large possible.

.../...

Dans la continuité de notre précédent préavis, afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, et si elles et ils décident d'inscrire le processus d'action dans la durée, la Fédération CGT des Services publics dépose donc des préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) pour les journées suivantes : 21 avril, 22 avril, 23 avril, 24 avril, 25 avril, 26 avril, 27 avril, 28 avril, 29 avril, 30 avril, 1<sup>er</sup> mai, 2 mai, 3 mai et 4 mai 2018 inclus.

Avec les personnels qui décideront la grève, notre organisation portera notamment les revendications suivantes, tant sur le plan national que local :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuelles, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (comité technique et CHSCT) ;
- L'arrêt des processus de remise en cause des régimes des modalités d'organisation du temps de travail, le respect du cadre des 35h et des dispositifs négociés avant 2001 ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité ;
- Le rétablissement du 1% CNFPT.

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,  
Baptiste TALBOT



Secrétaire général